



Le Procureur s'oppose à mon mariage.

Par **hellohello123**, le 12/11/2017 à 23:09

Bonjour,

Mon [barre]conjoint[/barre] compagnon, de nationalité marocaine, et moi voulons nous marier. Après plusieurs enquêtes, auditions et mois d'attente le procureur s'est opposé à notre mariage. J'aimerais savoir si notre dossier de mariage est bloqué partout en France c'est à dire pouvons nous reposer un dossier dans un autre département de la France ou notre dossier est bloqué ? Ou que puis-je faire pour qu'on puisse se marier ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le 13/11/2017 à 09:18

Bjr,

Le procureur soupçonne un mariage gris.

C'est à dire qu'il espère vous protéger d'une déconvenue prochaine, à savoir:

- * se retrouver enceinte
- * se faire dépouiller des 4 sous économisés
- * se retrouver toute seule dès qu'il a reçu un titre de séjour.

Par **Tisuisse**, le 13/11/2017 à 09:20

Bonjour,

Allez donc vous marier au Maroc car si le Procureur a émis un avis défavorable, c'est valable sur tout le territoire français, y compris DOM-TOM, et ce n'est certainement pas sans raisons, notamment pour vous prémunir d'un mariage "gris". En effet, beaucoup de mariages de ce type sont des mariages bidons pour le "mari" car celui-ci ne vise que l'obtention des papiers français et une fois ses papiers obtenus, il divorce et rejette leur épouse.

Par **amajuris**, le **13/11/2017** à **10:13**

bonjour,

si vous indiquez le motif du procureur pour s'opposer à votre mariage, ce serait plus simple. avez-vous une grande différence d'âge.

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent).

L'officier de l'état civil s'assure dans tous les cas qu'au moins l'une des personnes a des liens durables avec la commune.

même si vous vous mariez au maroc, il faudra faire transcrire votre mariage sur l'état-civil français.

comme déjà indiqué, les mariages blancs et gris sont une réalité.

salutations